

*Commissions établies le 7 février 2026
pour la saison 2025 – 2026*

Coupe de la Mayenne 2026

SOMMAIRE

- Article 1 NATURE DE LA COMPETITION (page 2)
- Article 2 INSCRIPTIONS DES EQUIPES (page 2)
- Article 3 ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE OU D'UNE PAIRE (page 3)
- Article 4 DEROULEMENT DE LA COMPETITION (page 3)
- Article 5 REPARTITION DES EQUIPES DANS LES DIVISIONS ET TIRAGE AU SORT (page 3)
- Article 6 NOMBRE DE JOUEURS ET COMPOSITION DES EQUIPES (page 4)
- Article 7 CALENDRIER DES JOURNEES (page 5)
- Article 8 DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE (page 5)
- Article 9 LES MATCHS D'UNE RENCONTRE (page 6)
- Article 10 REMPLACEMENT D'UN JOUEUR (page 7)
- Article 11 MATCHS FORFAITS, CAS D'UN MATCH NON-JOUE (page 7)
- Article 12 FORFAITS ET DISQUALIFICATIONS (page 8)
- Article 13 TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS ET VOLANTS UTILISES (page 8)
- Article 14 BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES JOURNEES (page 8)
- Article 15 REMISE DE LA COUPE COMITE 53 BADMINTON (page 9)
- Article 16 SANCTIONS (page 9)
- Article 17 RECLAMATIONS ET RECOURS (page 11)

Commissions établies le 7 février 2026 pour la saison 2025 – 2026

Coupe de la Mayenne 2026

Article 01 – Nature de la Compétition

1. Le Comité Départemental de Badminton de la Mayenne organise une compétition par équipes intitulée : Coupe de la Mayenne. Les clubs seront répartis dans 3 divisions nommées A, B et C si le nombre d'équipes inscrites le permet.

Le Vainqueur de la division A sera qualifié pour la coupe de la ligue.

2. Seuls les clubs affiliés à la FFBAD et du département de la Mayenne peuvent participer à cette Compétition qu'ils aient participé ou non au CIC.

3. Cette compétition est officielle, donc homologuée et gérée par le logiciel BADNET

Article 02 – Inscription des équipes

1. L'inscription des équipes est assurée par les clubs et se fait entièrement en ligne sur le site badnet.org. La création d'un compte club est obligatoire.

2. TOUTE INSCRIPTION D'EQUIPE SERA VALIDEE UNIQUEMENT APRES LE PAIEMENT DE CELLE-CI, en cas de non-respect, l'équipe ne pourra pas s'engager pour la saison. Les droits d'inscription s'élèvent à 50.00 Euros par équipe

3. Dates limites pour les inscriptions : **Samedi 28 février 2026**.

4. L'inscription est validée après règlement des amendes. (Article 18).

5. La composition des équipes est également assurée par les clubs toujours en utilisant le site badnet.org.

6. Date limite pour les compositions : **Dimanche 08 mars 2026**. (Pour toutes les divisions)

7. Toutes les équipes inscrites à la **coupe de la Mayenne** adhèrent au présent règlement, se doivent de le connaître et de le respecter.

8. Il sera indispensable, pour chaque équipe, de déclarer sur Badnet, un capitaine qui se chargera de la saisie des matchs sur le logiciel et de la gestion des joueurs engagés de son équipe pendant la durée de la compétition. Pour ce dernier, la création d'un compte joueur est obligatoire.

Coupe de la Mayenne 2026

Article 03 – Estimation de la valeur d'une équipe ou d'une paire

1. Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'un joueur ou d'une paire de double :

N1 12 points R4 9 points D7 6 points P10 3 points NC 0 point

N2 11 points R5 8 points D8 5 points P11 2 points

N3 10 points R6 7 points D9 4 points P12 1 point

Article 04 – Déroulement de la compétition

1. Cette compétition se déroule sous forme de poules de 3 à 6 équipes regroupant toutes les équipes inscrites réparties en 2 divisions nommées A, B (Nous ferons 3 divisions si le nombre d'équipe le permet) , puis 3 phases à élimination directe par division A, B et C :

2. A l'issue de cette compétition, l'équipe déclarée vainqueur de la phase principale de la division A s'engage à participer à la Coupe de la Ligue, organisée en Septembre (se référer au règlement spécifique de cette coupe)

Article 05 – Répartition des équipes dans les divisions et tirage au sort

1. La valeur de chaque équipe est calculée par la somme de la valeur des 3 meilleurs femmes et des 3 meilleurs hommes selon le barème de l'article 3 (le meilleur classement des 3 disciplines est pris en compte pour chaque joueur).
2. Les équipes classées de la 1^{ère} à la 18ème place seront placées dans la division A réparties dans 3 poules de 6 équipes. Les équipes classées à partir de la 19ème place seront placées dans la division B réparties dans des poules de 3 à 6 équipes en fonction du nombre d'équipes inscrites (Les poules de 5 ou 6 seront favorisées)

Commissions établies le 7 février 2026 pour la saison 2025 – 2026

Coupe de la Mayenne 2026

3. La coupe de la Mayenne étant qualificative pour la coupe de la ligue, chaque club doit pouvoir avoir une équipe en division A. C'est pourquoi si un club a son équipe 1 en division B et que celui-ci souhaite jouer en division A, celle-ci sera prioritaire par rapport à une équipe 2(ou plus) d'un autre club pour jouer en division A.
4. Dans le cas d'équipe à égalité à la 18^{ème} place, les équipes concernées seront consultées pour la répartition dans les divisions A et B. Dans le cas d'un désaccord l'équipe 1 d'un club sera prioritaire sur une équipe 2 pour la division A, de même l'équipe 2 d'un club sera prioritaire sur une équipe 3 pour la division A, etc. Si les 2 équipes ont le même rang hiérarchique dans leur club, un tirage au sort sera effectué

Article 06 – Nombre de joueurs et composition des équipes.

1. Les équipes sont composées de joueurs licenciés, appartenant aux catégories d'âges suivantes : Minime , Cadet, Junior, Sénior, Vétéran.
2. Nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ne peut, en aucun cas, représenter deux clubs au cours de la même saison, toutes compétitions interclubs confondues.
3. En cas d'inscription de plusieurs équipes au sein du même club, respecter la valeur des joueurs pour former les équipes. L'équipe 1 doit avoir une meilleure valeur que l'équipe 2 au jour du tirage au sort soit le 15 Mars 2023.
4. Les équipes n'ayant pas participé dans un championnat peuvent s'inscrire à cette compétition notamment pour les clubs affiliés récemment, cependant des créations d'équipes peuvent se faire, elles doivent être inférieures à celles déjà existantes dans le club.
5. Tout joueur inscrit dans une équipe sera titulaire et ne pourra en aucun cas évoluer dans une autre équipe.
6. Une équipe ne peut pas compter plus de 3 joueurs mutés sur une rencontre.
7. Toute demande d'ajout de joueur dans une équipe doit être faite à la commission vie sportive au plus tard 1 jour avant la rencontre. Pour les équipes de la division B l'ajout d'1 joueur ne sera autorisé qu'à la condition que celui-ci n'augmente pas la valeur de l'équipe de telle sorte que celle-ci se serait trouvée en division A au jour du tirage au sort.

Coupe de la Mayenne 2026

Article 07 – Calendrier des journées

1. L'ordre des rencontres est établi en début de championnat, et dans le cas où 2 équipes d'un même club sont dans la même poule, le match entre ces 2 équipes se jouera à la première journée.
 2. Tous les renseignements utiles (calendrier, salles, capitaines, compositions des divisions...) sont diffusés par l'intermédiaire du site internet : www.badnet.org avant le début du championnat.
 3. Des reports de date ou de lieu peuvent avoir lieu dans la même semaine (du lundi au dimanche). Ils doivent se faire à l'amiable directement par l'intermédiaire des deux capitaines d'équipes concernés. En cas de litige la date officielle de la rencontre sera seule prise en considération. Nous autorisons, le report à la semaine suivante si celle-ci est en période de vacances scolaires.
- Il ne sera pas possible de jouer 2 rencontres de coupe de la Mayenne la même semaine.
4. Tout autre report est interdit. Sauf pour « intempéries », dans ce cas, la commission championnat décidera de la date retenue pour rejouer la (ou les) rencontre(s) concernée(s).
 5. Si non respect de ce point de règlement, l'équipe ne pouvant jouer sera déclarée forfait

Article 08 – Déroulement d'une rencontre

1. La salle est ouverte ½ heure avant le début des matches.
2. La rencontre devra débuter ½ heure après l'heure déclaré sur Badnet
3. En cas de retard de plus d'une heure par rapport à l'ouverture de la salle, la rencontre est perdue par forfait.
4. La gestion de la rencontre se fera intégralement en live depuis le module spécifique Badnet.
 - a. La feuille de présence devra être à jour 20 min avant le début de la rencontre (ne doivent figurer sur la feuille de présence uniquement les joueurs qui seront présent dans la salle faisant partie des joueurs déclarés dans l'équipe)
 - b. La composition d'équipe devra être à jour 5 min avant le début de la rencontre.
 - c. Les matchs peuvent être joués dans n'importe quel ordre. En cas de désaccord, celui présenté sur la feuille est retenu (dans l'ordre : SH1, SH2, SD1, SD2, DH, DD, Mx1, Mx2)
 - d. Les résultats de la rencontre devront impérativement être saisi à l'issue de la rencontre, contrôlés et validés.

Commissions établies le 7 février 2026 pour la saison 2025 – 2026

Coupe de la Mayenne 2026

- e. En cas d'impossibilité de saisie, une feuille de rencontre scanné signée des 2 capitaines devra être envoyé le lendemain de la rencontre à viesportive.comite53.bad@gmail.com en justifiant la non saisie sur le module Badnet.
 - f. Toutes demandes de modification sur la saisie d'une rencontre devra être confirmé par le capitaine adverse
5. Chaque club qui reçoit une journée de championnat doit :
- a. recevoir les joueurs d'une manière correcte (vestiaires, douches...).
 - b. assurer le scorage des matchs. Mais ces derniers sont auto-arbitrés selon les règles de la FFBAD.
6. Le capitaine de chaque équipe est responsable de la bonne tenue de ses joueurs pendant la rencontre et celui de l'équipe visitée du bon déroulement de celle-ci.
7. Dans le cas de la suspension d'une rencontre suite à un problème technique, la fin de la rencontre devra avoir lieu dans la semaine en cours si l'équipe visiteuse peut se déplacer. Et reprendre au score où la rencontre a été suspendue. Dans le cas contraire, les matchs non terminés ou non joués seront déclarés perdu par l'équipe qui reçoit.

Article 09 – Les matchs d'une rencontre

1. Une rencontre est composée de 8 matchs répartis ainsi :
2 Simples Hommes - 2 Simples Dames - 1 Double Hommes - 1 Double Dames - 2 Doubles Mixte qui peuvent être joués dans n'importe quel ordre.
2. Un match gagné rapporte 2 points, un match perdu, 1 point et un forfait volontaire, 0 point. Le résultat de la rencontre est calculé selon ce barème.
3. Un joueur ne peut disputer au cours d'une rencontre plus de 3 matchs et plus d'un match dans chaque discipline.
4. Pour les simples : le joueur jouant le second simple doit avoir son classement de simple inférieur ou égal au joueur jouant le premier simple, idem pour les Mixtes. Dans ce cas, la valeur de la paire est calculée selon un barème en additionnant les valeurs de classements de mixte des deux joueurs (voir article 3).

Coupe de la Mayenne 2026

Le classement des joueurs à prendre en compte est le classement Poona de chaque joueur du Dimanche précédent la rencontre. Celui-ci est mis à jour dans badnet tous les lundi matin à 7h00 (Attention de ne pas préparer vos feuilles de présence et rencontre avant au risque d'avoir un changement de classement entre vos documents et les classements pris en compte pour la rencontre)

5. Si cette règle n'est pas respectée, le second match est noté perdu(s) par 21/0 - 21/0 + amende. Cependant le résultat du match concerné ne sera pas exporté vers Poona

Article 10 – Remplacement d'un joueur

1. Lors d'une rencontre, il est autorisé de procéder au remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure, par un joueur présent sur la feuille de présence.
2. Cette mesure est applicable à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé son match et doit être notifiée sur la feuille de match accompagnée d'un motif pour le forfait. La commission championnat doit être prévenue par mail le soir même. Un certificat médical pourra être demandé.

Article 11 – Matchs forfaits, cas d'un match non joué

1. Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe perd alors ce match sur le score de 21/0,21/0
2. Dans le cas d'un forfait suite à une blessure lors d'un match, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite (le score en cours doit être inscrit suivi de la mention "abandon"), ainsi que les matchs suivants auxquels devait participer le joueur blessé s'il n'est pas remplacé.
3. En cas de matchs forfaits, les matchs non joués seront ceux hiérarchiquement inférieurs (Exemple : une équipe vient avec un seul homme, c'est le simple homme 2 qui est noté forfait).

Coupe de la Mayenne 2026

Article 12 – Forfaits et disqualifications

1. Tout joueur ne répondant pas aux critères de qualification et ayant joué une rencontre aura ses matchs considérés comme forfait volontaire (WO). Il sera également suspendu pour les rencontres suivantes.
2. La commission adulte pourra demander des sanctions sportives contre une équipe qui aurait concédée des matchs par forfait dans le but de favoriser une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.
3. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée

Article 13 – Tenue Vestimentaire des joueurs et volants utilisés

1. Le nom du club est exigé sur les maillots des joueurs.
2. Les joueurs doivent avoir une tenue réglementaire et correcte conformément au règlement général des compétitions de la FFBad.
3. Les matchs se jouent avec des volants en plume à la charge des deux équipes. L'équipe qui reçoit n'est pas tenue de fournir les volants d'échauffement. En cas de litige, les volants officiels agréés par la FFBAD seront utilisés.
4. Les matchs se jouent avec des volants homologués par la FFBad en fonction du niveau des joueurs à la charge de l'équipe qui reçoit. Elle n'est pas tenue de fournir les volants d'échauffement.

Article 14 – Barème des points sur l'ensemble des journées

1. Le classement des équipes de Division A, B et C en phase de poule est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres selon le barème suivant :

Victoire : 5 points | Nul : 3 points | Défaite : 1 point | Forfait : 0 point.

De plus, un système de bonus défensif et offensif est mis en place.

Une victoire 8/0 permet à l'équipe vainqueur de marquer 1 point supplémentaire (bonus offensif).

Une défaite 3/5 permet à l'équipe perdante de marquer 1 point supplémentaire (bonus défensif).

Coupe de la Mayenne 2026

2. En cas d'égalité entre 2 équipes et plus, le classement est établi en fonction de la différence entre les nombres de matchs gagnés et perdus, en cas d'égalités on se reporte à la différence des sets, puis des points sur l'ensemble des rencontres.

3. Si une égalité persiste entre 2 équipes, elles sont départagées par les deux rencontres les ayant opposées

Article 15 – Remise de la coupe Comité 53 badminton

1. Les Finales **Vainqueur division A , B et C** se dérouleront à partir de 10H00 à – « lieu à définir » - le Dimanche 21 juin 2026. Les Volants seront fournis par le Comité Départemental pour la Finale.

En fonction du nombre de terrains disponibles, les demi-finale de certaines divisions pourraient avoir lieu sur cette même date

2. Toute équipe qualifiée devra être présente avec l'équipe inscrite au départ de la Coupe de la Mayenne

Article 16 – Sanctions

1. Problèmes de licences

a. Joueur non licencié ou licencié non joueur : rencontre perdue 8/0 + suspension du joueur

2. Forfaits

a. Forfait d'une équipe : forfait sur la rencontre (WO) + remboursement des frais si l'équipe adverse a dû se déplacer + 10€

b. Nouveau forfait d'une même équipe : forfait sur la rencontre (WO) + remboursement des frais si l'équipe adverse a dû se déplacer + 20€

c. Forfait d'un joueur suite à une blessure : match perdu par le joueur blessé, noter le score en l'état suivi de la mention "Abandon"

d. Match non joué pour manque d'effectif : match forfait (WO)

3. Joueurs non-qualifiés

a. Joueur non qualifié pour la coupe de la Mayenne : les matchs joués sont forfaits pour le fautif + 10 €

Commissions établies le 7 février 2026 pour la saison 2025 – 2026

Coupe de la Mayenne 2026

b. Récidive d'un joueur sur le point précédent : disqualification du joueur pour la fin du championnat + 10 €

c. Joueur jouant en 2 qui est mieux classé que le joueur jouant en 1 : match n°2 perdu 21/0, 21/0 (0 point) + 10 €

d. Paire jouant en 2 qui est mieux classée que la paire jouant en 1 : match n°2 perdu 21/0, 21/0 (0 point) + 10 €

e. Plus de 3 joueurs mutés sur la rencontre : rencontre perdue 8/0 + 10 €

4 Feuille de match

a. Impossibilité de fournir les 2 exemplaires de la feuille de rencontre signée des deux capitaines : annulation de la rencontre concernée + 10 € par équipe

b. mal remplie (pas de numéros de licences, manque les classements, les calculs ne sont pas faits, ...) : 10 € d'amende pour l'équipe concernée

c. retard de saisie de la rencontre sur Badnet : 10 € d'amende pour l'équipe concernée, la feuille de rencontre doit être envoyée au responsable du CIC

5. Retards de paiement d'une amende

a. Les amendes sont à régler au comité (voir page suivante) dans un délai de 30 jours

b. Aucun règlement dans les 30 jours : majoration de 20 %

c. Aucun règlement dans les 45 jours : amende maintenue + 1 point de pénalité pour l'équipe

d. Aucun règlement dans les 60 jours : équipe forfait pour le reste de la saison, reléguée à la dernière place + refus d'inscription dans le championnat la saison suivante pour les équipes du club si amende impayée

Coupe de la Mayenne 2026

Article 17 – Réclamations et recours

1. Réclamations

a. Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de résultats de la rencontre et confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commissions Adultes accompagnée d'un chèque de caution de 30 € à l'ordre du comité départemental de badminton de la Mayenne, et éventuellement de pièce justificatives ou importantes pour l'appel.

b. La commission statuera en première instance dans les 15 jours.

c. En cas d'acceptation de la réclamation de la commission le chèque sera rendu au club, dans le cas échéant le chèque sera encaissé.

2. Recours

a. En cas de désaccord avec une décision de la Commission Adultes, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours (à compter de la date de réception de la lettre recommandée notifiant la décision de la CA), opposer un appel en adressant sa requête par lettre recommandée avec AR accompagnée d'un chèque de 30 €. La décision finale sera prise par une convocation de la commission discipline ou le comité directeur du Comité 53.

3. Dans le cas d'une réclamation comme d'un recours

a. Si la décision est en faveur du club plaignant, le chèque de caution sera rendu, dans le cas contraire il sera encaissé.

d. Le non-respect des dispositions décrites ci-dessus entraînera automatiquement et sans information le rejet de la réclamation ou de l'appel.

La Commission Adulte se réserve le droit de reléguer une équipe en cas de non-respect de l'éthique du championnat, d'ajouter un point de règlement notifié par circulaire, à condition que ce dernier ait été approuvé par le comité directeur du comité départemental.

Elle est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut être sportive ou financière et aller de la simple amende à la rétrogradation d'une ou plusieurs divisions.

Commissions établies le 7 février 2026 pour la saison 2025 – 2026

Coupe de la Mayenne 2026

Les amendes sont à régler au Comité Départemental de Badminton de la Mayenne par courrier ou par virement.

Comité Départemental de Badminton 53

109 Avenue Pierre de Coubertin

53000 Laval

IBAN : FR7615489047790009453120103 - BIC : CMCIFR2A

Date de validité 6 janvier 2024.

La Commission Vie Sportive Comité Départemental 53